

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, à Québec le 17 octobre 2013 à 16 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont absentes :

- Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
- Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2013-120**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Ajouter le point 4ENV) 3 : Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la rive nord de la Communauté métropolitaine de Québec – Appel d'offres

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2013

#### **Résolution n° E-2013-121**

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

### Demande d'avis du MAMROT concernant sur le projet de règlement n° 245-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

#### **Résolution n° E-2013-122**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que, malgré que le projet de règlement n° 245-2013 est de nature locale, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est préoccupée quant à l'impact des activités forestières d'importance réalisées dans le bassin versant de la rivière Chaudière, car celle-ci sert de source d'approvisionnement en eau potable pour la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 141-13-1 remplaçant de contrôle intérimaire n° 141-13 encadrant le déboisement, le morcellement et la construction en bordure des routes 138 et 362 en milieu forestier adopté par la MRC de Charlevoix

#### **Résolution n° E-2013-123**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les mesures réglementaires proposées dans le règlement de remplacement du règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 141-13-1 adopté par la MRC de Charlevoix s'avèrent sans impacts métropolitains.
- Informer le ministre que la CMQ souscrit à la démarche de planification de la MRC de Charlevoix concernant la gestion des routes 138 et 362, puisqu'elle contribue à améliorer la sécurité et la fluidité à la route 138, soit un des accès à la région métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Caractérisation des déchets produits par les restaurants et les commerces alimentaires de la Ville de Québec – Octroi d'un contrat

#### **Résolution n° E-2013-124**

- Accorder à la firme Ni Corporation le contrat relatif à une étude portant sur la caractérisation des déchets produits par les restaurants et les commerces alimentaires. Les résultats de cette étude permettront d'établir le portrait des matières

résiduelles produites par les restaurants et les commerces alimentaires pour l'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord. La valeur du contrat proposé est de 61 971,53 \$ taxes incluses incluant l'option A, le tout en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité de sélection. Le coordonnateur au PGMR sera responsable de ce contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2013  
Certificat trésorerie : CT-2013-29  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Évaluation des volumes de déchets dans les contenants à déchets dirigés à l'incinérateur de la Ville de Québec – Octroi de contrat

#### **Résolution n° E-2013-125**

- Considérant la différence entre le prix estimé et le montant de la plus basse soumission conforme;
- Considérant que les crédits ne sont pas disponibles au budget 2013;
- Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec s'est réservée le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues;
- Il y a lieu de rejeter l'appel d'offres sur la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des volumes de déchets dans les contenants à déchets (secteur résidentiel et secteur ICI) dirigés à l'incinérateur de la Ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2013  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la rive nord de la Communauté métropolitaine de Québec – Appel d'offres

#### **Résolution n° E-2013-126**

- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser une étude permettant de dresser le portrait des matières résiduelles éliminées par le secteur CRD sur le territoire de la rive nord de la Communauté métropolitaine de Québec;
- Autoriser le secrétaire ou le responsable de l'appel d'offres à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2013  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-4-

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2013-127**

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 17 octobre 2013 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013 (période 9);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 octobre 2013  
Responsable : Trésorerie

### Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 17 octobre 2013 est déposé aux membres du comité exécutif.

Les résolutions E-2013-120 à E-2013-127 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE